Image not found or type unknown

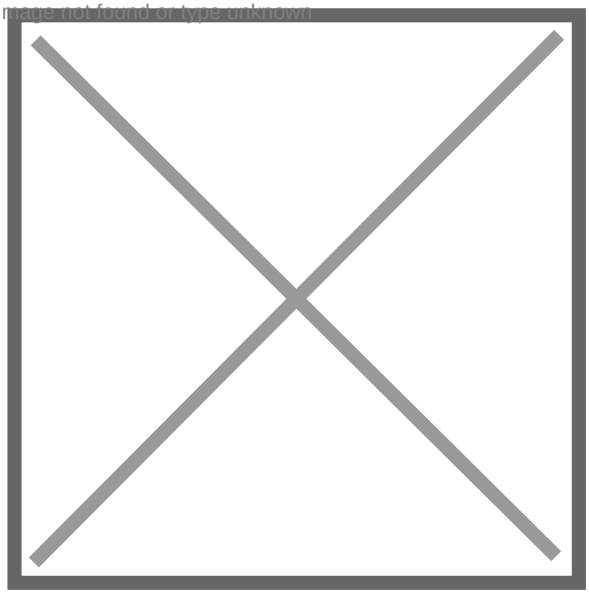

Dégradation des conditions de travail suite à accident du travail

Par **lisiane40**, le **30/11/2011** à **12:09**

Bonjour,
Employée d'une médecin j'ai eu un accident de travail (trajet) en août et suis après un arrêt de travail à ½ temps thérapeutique. Cela a eu pour conséquence de totalement modifier l'organisation du travail (jusque là je gérais tout) et mon employeur n'a pas apprécié. Il m'impose donc de nouvelles directives que j'ai du mal à comprendre et qui m'enlèvent toutes les initiatives que j'avais.
Exemples : chaque début de semaine liste détaillée du travail à réaliser envoyée par mail +mon compte-rendu journalier de mes activités (par mail), et si problème particulier un texto, obligation de demander mes congés par lettre 2 mois avant la date prévue (suis employée unique), d'avertir de ma prolongation de ½ temps ou pas 5 jours avant.
A savoir que les rapports se sont dégradés dès mon 3ème arrêt de travail qu'il trouvait déjà un peu long, j'en ai tenu informé la médecine du travail mais sans résultat .
Que faire fasse à cette situation car je crains mon retour à temps complet à la fin du mois.
Merci d'avance.

Par **pat76**, le **30/11/2011** à **13:23**

Bonjour

Avant de reprendre à temps complet vous aurez obligation de revoir le médecin du travail.
Vous pourrez alors lui poser la question pourquoi il n'a pas répondu à votre courrier

l'informant de votre situation.

(les médecins, comme les avocats ne se mangent pas entre eux...)

Par **lisiane40**, le **30/11/2011** à **13:48**

Je ne lui ai pas écrit mais entretenu oralement de mes problèmes. Sa seule réponse a été de me dire de me calmer et d'envisager un autre emploi !!! Visiblement c'est pas du côté de la médecine de travail que je trouverais ni aide, ni appui.

Par **pat76**, le **30/11/2011** à **14:07**

Bonjour

Cela dépend, le médecin du travail lors de la prochaine visite, pourra vous déclarer inapte à tout poste dans le cabinet médical où vous travaillez, et votre employeur n'aura pas d'autre solution que de rechercher à vous reclasser cher un confrère ou vous licencier pour inaptitude.

Par **lisiane40**, le **30/11/2011** à **14:19**

C'est ce que m'a dit effectivement le médecin du travail. Mais comme mon arrêt de travail initial est dû à un accident de trajet, cela n'a plus aucun rapport avec la situation actuelle de dégradation de conditions de travail. Il n'y a pas trop de porte de sortie en fait soit inaptitude (donc plus de travail) et si le médecin de travail l'estime nécessaire (ce dont je doute vu ses précédentes réactions) soit je fais avec ces nouvelles conditions

Par **pat76**, le **30/11/2011** à **14:27**

Rebonjour

L'inaptitude ne sera pas forcément due aux suites suites de l'accident de trajet mais pour le lien conflictuel avec l'employeur qui pourrait progressivement entraîner une dégradation de votre état de santé physique et mental (état dépressif).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés